



**Rapport de la 6e réunion du  
Comité commun tenue le 2 mars 2026**

Point 1 : Ordre du jour provisoire .....	1
Point 2 : Rapport de la 5 <sup>e</sup> réunion du Comité commun .....	4
Point 3 : Rapport d'étape sur les activités visant à améliorer la collecte de données statistiques.....	6
Point 4 : Le point sur la soumission et l'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC et leur inclusion dans le programme d'activités.....	13
Point 5 : Autres mises à jour et questions diverses .....	19
Point 6 : Prochaines étapes et prochaine réunion.....	19

**RAPPORT DE LA 6<sup>E</sup> RÉUNION  
DU COMITÉ COMMUN TENUE LE 2 MARS 2026**

1. Le présent rapport rend compte des discussions et des recommandations issues de la 6<sup>e</sup> réunion du Comité commun (CC), présidée par S.E. l'ambassadeur Aly Touré de Côte d'Ivoire, et tenue virtuellement le 2 mars 2026.
2. Les représentants des Membres suivants étaient présents en ligne via le logiciel Zoom :
  - (a) Membres exportateurs : Angola, Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Gabon, Honduras, Indonésie, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Togo ; et
  - (b) Membres importateurs : Suisse et Union européenne.
3. La Chargée du secrétariat et des relations extérieures a fourni aux participants des informations d'ordre administratif, notamment concernant l'interprétation assistée par l'IA, disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation internationale du Café (OIC). Elle a conseillé aux délégués d'utiliser deux appareils pour éviter les interférences sonores et les a informés de la disponibilité d'un service de traduction écrite.
4. Le Président a officiellement ouvert la réunion en souhaitant chaleureusement la bienvenue à tous les Membres participant à la sixième réunion du Comité commun. Il a réservé un accueil particulier aux délégués présents pour la première fois.
5. Le Président a demandé confirmation du quorum à la Cheffe des opérations, Hannelore Beerlandt.
6. La Cheffe des opérations a informé le Comité que, conformément au paragraphe 4 du mandat du Comité commun (document [ICC-136-11](#)), le quorum exige la présence d'au moins deux membres exportateurs et deux membres importateurs. Elle a confirmé que plus de deux membres exportateurs et deux membres importateurs étaient présents.
7. Le Président a constaté que les conditions de quorum étaient remplies.

**Point 1 :                   Ordre du jour provisoire**

8. Le Président a présenté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [JC-22/26 Rev. 2](#) et a invité les Membres à l'adopter ou à faire part de leurs observations s'ils avaient des remarques à formuler.
9. Le délégué du Brésil a pris la parole et a souligné que c'était un privilège d'avoir l'ambassadeur Aly Touré à la présidence du Comité commun, rappelant qu'il avait également présidé sa réunion inaugurale en 2024. Il a ensuite demandé le retrait du point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Mise à jour de la liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de

certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés», ajoutant que ce point pourrait être examiné lors d'une réunion ultérieure du Comité commun.

10. Le délégué du Brésil a indiqué que la demande de mise à jour diffusée sous la cote [ED-2500/26](#), datée du 11 février 2026, n'avait accordé que neuf jours consécutifs, y compris un week-end, aux délégations pour examiner et soumettre les informations requises. Le délégué du Brésil a estimé que ce délai était insuffisant, compte tenu notamment de la nature des informations demandées.

11. Le délégué du Brésil a rappelé que la délégation brésilienne avait demandé à plusieurs reprises que le Secrétariat diffuse les documents suffisamment à l'avance pour permettre la tenue de consultations avec les ministères et organismes concernés et garantir des réponses précises et en temps utile. Il a réitéré la demande formulée précédemment par la délégation brésilienne visant à instaurer, à titre de pratique courante, un délai de préavis d'au moins six semaines afin de permettre aux délégations de mener leurs consultations internes et de fournir les informations requises.

12. Le délégué du Brésil a en outre fait remarquer que ce point concernait des informations qui serviraient de référence pour les procédures futures et qu'il ne semblait pas y avoir d'urgence à mettre à jour les informations actuelles contenues dans le document [ICC-138-7](#). En conséquence, le délégué du Brésil a réitéré sa demande de reporter l'examen de ce point à une réunion ultérieure du Comité commun afin de laisser aux Membres exportateurs suffisamment de temps pour fournir les informations actualisées, comme l'avait demandé le Secrétariat.

13. Le Président a demandé si d'autres délégués avaient des objections à cette proposition.

14. Ne voyant personne lever la main, le Président a donné la parole à la Cheffe des opérations, qui a informé le Comité que la demande de mise à jour avait été soumise en urgence par la République démocratique du Congo (RDC), laquelle avait apporté des modifications à ses ports enregistrés et souhaitait que celles-ci soient intégrées dès que possible.

15. La Directrice exécutive a confirmé que la mise à jour avait effectivement été initialement motivée par une demande de la RDC et a expliqué qu'en réponse, elle avait offert à tous les pays Membres la possibilité de mettre à jour leurs informations. La Directrice exécutive a noté que plusieurs pays avaient soumis des modifications, dans certains cas en raison de conflits affectant les routes maritimes et les procédures d'exportation.

16. La Directrice exécutive a souligné que, bien que la mise à jour fût urgente pour la RDC, d'autres Membres pourraient soumettre leurs mises à jour à un stade ultérieur, y compris lors de la prochaine session du Conseil international du Café (CIC). Elle a précisé qu'il n'existait aucune

exigence procédurale imposant de mettre à jour les organismes de certification et les ports chaque année ou à intervalles fixes ; les mises à jour visaient uniquement à répondre aux besoins opérationnels des Membres et à garantir des informations exactes et actualisées pour les certificats d'origine. La Directrice exécutive a conclu que cet exercice visait à soutenir la participation des Membres, à corriger les données existantes et à maintenir l'alignement avec les opérations de l'OIC.

17. Le Président a noté que la délégation de la RDC n'était pas présente à la réunion et a exprimé sa préoccupation quant au fait qu'un Membre demandant l'inscription d'un point à l'ordre du jour devrait, au minimum, être présent lors de l'examen de la question, ou informer le Président à l'avance de son absence.

18. Le Président a invité les délégations à faire part de leurs objections éventuelles à la demande du délégué du Brésil.

19. Le délégué du Salvador a ensuite soulevé une objection et suggéré que le Comité poursuive la réunion et examine le point, compte tenu notamment de son importance pour les travaux du Secrétariat. Il a indiqué que, si le Membre demandeur ne se joignait pas à la réunion avant que le point ne soit abordé, le Comité pourrait alors décider de la marche à suivre.

20. Le Président a clarifié sa position, soulignant que, dans une organisation intergouvernementale, un Membre ne pouvait pas demander au Secrétariat d'accomplir une tâche puis ne pas assister à la réunion prévue pour en discuter. Il a insisté sur le fait qu'on attendait au minimum du Membre demandeur qu'il soit présent au début de la réunion. Le Président a ajouté que le fait de n'autoriser la discussion de ce point que si la RDC rejoignait la réunion plus tard ne serait pas viable. Il a noté que les 39 participants avaient tous eu la possibilité de soulever des objections, et qu'aucun ne l'avait fait. Le Président a ajouté qu'il avait pris en considération les points de vue du Secrétariat et d'autres délégations, y compris celle du Brésil. Toutefois, étant donné que le Membre à l'origine de la demande n'était pas présent et n'avait pas informé le Président de son absence, le Président a conclu qu'il n'y avait aucune raison de ne pas accepter la demande du Brésil visant à retirer ce point de l'ordre du jour.

21. Le Président a conclu que le point 4 (« Mise à jour de la liste des pays exportateurs et de leurs codes, de leurs agents de certification OIC et de leurs ports d'exportation agréés ») serait retiré et reporté pour examen lors d'une réunion ultérieure.

22. L'ordre du jour provisoire a été adopté avec la modification susmentionnée.

**Point 2 : Rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité commun**

23. Le Président a présenté le point suivant et a invité les délégations à formuler des observations sur le rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité commun (document [JC-21/26](#)).

24. Le délégué du Brésil a posé une question au Secrétariat concernant les trois ateliers organisés par l'OIC en Indonésie, en Éthiopie et au Honduras au cours de l'année caféière 2024/25, à l'aide de ressources provenant du budget ordinaire. Il a rappelé qu'il avait également pris la parole lors de la cinquième réunion du Comité commun, tenue le 17 septembre 2025, et avait noté que, bien que quatre mois se soient écoulés depuis le premier atelier organisé en Indonésie, aucun document ni aucune présentation exposant les résultats n'avait été mis à la disposition des Membres (paragraphe 60 du document [JC-21/26](#)).

25. Le délégué du Brésil a en outre fait remarquer que cette activité avait été présentée par le Secrétariat comme sa proposition principale pour remédier au faible niveau de conformité et aux lacunes constatées dans la collecte et la gestion des informations statistiques. Dans ce contexte, il a expliqué que la délégation du Brésil avait précédemment demandé au Secrétariat de fournir aux Membres des informations concernant la structure des ateliers, les thèmes abordés, le niveau de participation, les résultats identifiés, les difficultés rencontrées et les mesures de suivi envisagées. La délégation du Brésil avait également demandé si un document serait diffusé à cet égard.

26. Le délégué du Brésil a rappelé que, conformément au paragraphe 62 du document [JC-21/26](#), le Secrétariat avait indiqué qu'un des documents serait finalisé dans un délai d'une semaine et que le second document était en attente de validation finale. Il a toutefois fait remarquer qu'il n'avait reçu aucune communication ultérieure du Secrétariat concernant la publication de ces documents. Le délégué du Brésil a également fait remarquer que le rapport ne faisait aucune mention du troisième atelier organisé en prévision de la 140<sup>e</sup> session du Conseil à San Pedro Sula, au Honduras.

27. Le délégué du Brésil a donc interrogé le Secrétariat sur la diffusion des documents promis, afin de s'assurer du respect des informations précédemment communiquées aux États membres.

28. Tout d'abord, la Directrice exécutive a expliqué que le point 2 de l'ordre du jour concernait l'approbation du rapport de la 5<sup>e</sup> réunion ou les observations à ce sujet. Ensuite, elle a demandé à la Cheffe des opérations de fournir des détails sur la manière dont les résultats de ces ateliers étaient diffusés aux Membres.

29. La Cheffe des opérations a précisé que tous les Membres avaient été invités à participer aux ateliers et que trois rapports de mission correspondant aux trois ateliers avaient été préparés

et diffusés. Elle a confirmé que les rapports de mission pour les trois ateliers avaient été diffusés aux dates suivantes :

- (a) Indonésie : 19 septembre 2025 (document [MR-04/25](#)) ;
- (b) Éthiopie : 29 septembre 2025 (document [MR-07/25](#)) ; et
- (c) Honduras : 3 décembre 2025 (document [MR-18/25](#)).

30. Le délégué du Brésil a déclaré que les rapports de mission portaient sur les déplacements effectués par la Directrice exécutive, plutôt que sur une description détaillée des activités des ateliers financés par le budget ordinaire. Le délégué du Brésil a demandé au Secrétariat de préparer et de présenter une description complète et détaillée de toutes les activités menées par l'Organisation, plutôt que de se contenter de rendre compte des visites de la Directrice exécutive dans les pays Membres. En particulier, il a demandé au Secrétariat de préparer trois rapports détaillés couvrant les trois ateliers, comme cela avait été promis l'année précédente.

31. La Directrice exécutive a expliqué que le document [MR-04/25](#) concernant l'Indonésie ne se rapportait pas à une mission effectuée par la Directrice exécutive, car elle ne s'était pas rendue en Indonésie. Il s'agissait plutôt d'un rapport sur l'atelier organisé par l'équipe compétente de l'OIC en Asie.

32. La Directrice exécutive a indiqué qu'elle avait décidé d'appliquer la même structure de rapport que celle utilisée pour ses missions et celles des membres de l'équipe du Secrétariat, dans le but d'assurer la cohérence des rapports et de la mise en œuvre des orientations reçues des Membres.

33. La Directrice exécutive a en outre noté que, si les Membres souhaitaient recevoir des informations relatives aux ateliers sous un format différent ou par le biais d'une structure de rapport distincte de celle des rapports de mission, cela pourrait être fait sans difficulté, par exemple en suivant le format suggéré par le délégué du Brésil pour les ateliers.

34. Le Président a demandé si le délégué du Brésil était en mesure d'approuver le rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité commun.

35. Le délégué du Brésil a précisé qu'il n'avait aucune observation à formuler sur le texte du rapport de la réunion lui-même et a précisé qu'après avoir examiné le rapport, il avait noté qu'une des promesses faites par le Secrétariat n'avait pas encore été tenue. Il a rappelé que des informations détaillées avaient été demandées près d'un an auparavant concernant les activités menées grâce au financement du budget ordinaire. À cet égard, il a réitéré la demande de la

délégation du Brésil visant à ce que le Secrétariat fournisse des informations détaillées concernant les trois activités qui avaient été menées.

36. Le délégué du Brésil a fait remarquer que, alors que le Secrétariat demandait souvent des informations aux États membres dans des délais relativement courts (neuf jours, par exemple, pour la mise à jour des listes de ports), la communication des informations demandées au Secrétariat prenait des mois.

37. Le délégué du Brésil a néanmoins indiqué que la délégation du Brésil était disposée à accepter le rapport de la 5<sup>e</sup> réunion et a déclaré qu'il attendrait que le Secrétariat diffuse les informations détaillées concernant les trois activités menées l'année précédente grâce au financement du budget ordinaire.

38. La Directrice exécutive a confirmé que le Secrétariat préparerait les rapports détaillés, cette fois-ci dans le format demandé par le délégué du Brésil, et qu'il s'efforcerait de les diffuser dans la semaine.

39. Le Comité a approuvé le rapport de la 5<sup>e</sup> réunion du Comité commun (document [JC-21/26](#)).

**Point 3 :                    Rapport d'étape sur les activités visant à améliorer la collecte de données statistiques**

40. Le Président a présenté le point suivant, à savoir un compte rendu oral de l'état d'avancement des activités visant à améliorer la collecte de données statistiques, dont le Comité commun devait prendre note.

41. L'Économiste en chef a expliqué que le document [JC-20/25 Rev. 1](#) présentait une série d'activités et d'indicateurs d'impact visant à renforcer la fonction statistique de l'Organisation. Ces activités avaient été examinées par le Comité commun en septembre 2025, puis approuvées par le Conseil en octobre 2025.

42. L'Économiste en chef a noté que les activités étaient regroupées en quatre catégories principales :

- (a) Renforcement de la capacité des Membres à fournir des données sur le café fiables et en temps opportun grâce à l'organisation d'ateliers statistiques régionaux ; création de communautés de pratique (CdP) sur les statistiques ; réunions bilatérales avec les points focaux statistiques des pays Membres exportateurs ; et engagement ciblé auprès des pays présentant un faible niveau de conformité ;
- (b) Améliorer l'accès aux informations statistiques et leur diffusion par le biais de : amélioration des publications statistiques telles que le Rapport sur le marché du

café ; diffusion plus large du prix indicatif composé de l'OIC ; refonte prévue de la Base de données mondiales sur le café afin de la rendre plus conviviale et interactive ; et augmentation des recettes provenant des abonnements aux services statistiques ;

- (c) Investir dans les systèmes statistiques et les capacités du personnel, comme approuvé dans le cadre du Programme des activités pour l'année caféière 2025/26 ; et
- (d) Suivre les progrès réalisés au moyen d'enquêtes de satisfaction.

43. L'Économiste en chef a noté que la première enquête, mentionnée au paragraphe 42(d) ci-dessus, venait d'être achevée et a indiqué qu'il rendrait compte des résultats.

44. L'Économiste en chef a fait le point sur la première catégorie d'activités, telle que décrite au paragraphe 42(a). Il a rappelé aux Membres que, lors de la cinquième réunion du Comité commun tenue en septembre 2025, ceux-ci avaient décidé que des rapports mensuels sur les activités statistiques et leurs résultats devaient être établis afin de leur permettre de suivre les progrès et d'évaluer l'impact. En conséquence, l'Économiste en chef a expliqué qu'en janvier et février 2026, les documents [ED-2497/26](#) et [ED-2501/26](#) avaient été distribués aux Membres, présentant des tableaux de bord mensuels et couvrant la période d'octobre 2025 à janvier 2026. Il a indiqué qu'un nouveau tableau de bord pour février serait distribué sous peu.

45. L'Économiste en chef a souligné que toutes les activités convenues avaient démarré et que les premiers impacts commençaient à se faire sentir, notant que ces activités s'inscrivaient dans le cadre d'une nouvelle approche. En termes de résultats, l'indicateur de progrès global par rapport aux objectifs annuels montrait que 28 % des objectifs d'activité avaient été atteints après quatre mois de mise en œuvre.

46. En ce qui concerne les sous-indicateurs, l'Économiste en chef a indiqué que les trois ateliers régionaux sur les statistiques avaient eu lieu, réunissant au total 68 participants issus de 21 pays producteurs.

47. L'Économiste en chef a fait le point sur les communautés de pratique (CdP) consacrées aux statistiques, soulignant que trois CdP régionales avaient été lancées. Il a expliqué que la première réunion pour les Amériques s'était tenue la semaine précédente, en présence de 16 participants issus de six pays, et que ces derniers avaient manifesté leur intérêt pour une collaboration sur la qualité et la fiabilité des données, la poursuite des travaux sur la numérisation des systèmes d'information, ainsi que l'examen d'autres thèmes identifiés pour être abordés lors de futures réunions. L'Économiste en chef a ajouté que les pays utilisant des

techniques plus modernes avaient proposé leur aide à leurs homologues, ce qu'il a souligné comme une évolution positive.

48. L'Économiste en chef a indiqué que les réunions pour les autres régions se tiendraient prochainement : en Afrique en mars 2026 et en Asie et en Océanie en avril 2026. Il a expliqué que des invitations à ces ateliers avaient été envoyées aux points focaux statistiques, et que les délégués des pays avaient été informés et invités à y participer, comme indiqué dans le document [ED-2499/26](#).

49. L'Économiste en chef a fait le point sur les réunions bilatérales sur les statistiques organisées au cours des quatre premiers mois de l'année caféière 2025/26 et a noté que l'équipe des statistiques et de l'économie de l'OIC avait tenu des réunions avec 12 pays différents. Il a expliqué que ces réunions avaient pour objectif d'examiner les défis rencontrés, de discuter des voies à suivre pour se mettre en conformité et de veiller à ce que les Membres puissent tirer pleinement parti de la gamme de services statistiques offerts par l'OIC.

50. L'Économiste en chef a en outre noté que ces réunions visaient également à mettre en relation différentes institutions nationales, notamment des ministères et des associations du secteur privé, dans les cas où les informations étaient fragmentées. Il a ajouté que des mesures de suivi avaient été convenues lors de chaque réunion, les responsabilités étant réparties entre les deux parties.

51. L'Économiste en chef a poursuivi en expliquant qu'outre la tenue d'au moins une réunion bilatérale avec le point focal statistique de chaque pays producteur, le Secrétariat avait prévu des réunions mensuelles avec les pays les moins conformes et élaboré des plans de travail avec eux. Notant que ces initiatives avaient déjà commencé à être mises en œuvre, il a souligné que cette approche visait à garantir qu'aucun Membre ne soit laissé pour compte, permettant ainsi à tous les pays de contribuer pleinement et de bénéficier des services statistiques de l'OIC.

52. L'Économiste en chef a évoqué les premiers effets des activités statistiques entreprises. Tout en reconnaissant qu'il était encore trop tôt et que les indicateurs utilisés rendaient difficile une évaluation immédiate, il a mis en avant certaines évolutions positives observées à travers d'autres indicateurs :

- (a) En janvier 2026, la part des exportations mondiales pour lesquelles des données mensuelles avaient été reçues a augmenté de manière significative. Les pays membres ayant soumis leurs certificats d'origine dans les délais représentaient 63 % du total des exportations, et en incluant les pays pour lesquels les données douanières étaient accessibles dans les délais, la couverture est passée à 73 %.

Ces chiffres ne tenaient compte que des soumissions effectuées dans les délais ; les soumissions tardives n'étaient pas incluses.

- (b) Cette amélioration était principalement due à la mise en place d'un transfert automatique de données via des interfaces de programmation d'applications (API) avec deux pays, ce qui avait considérablement amélioré la ponctualité des données d'exportation.
- (c) Certains points focaux nationaux en matière de statistiques, qui n'y avaient auparavant pas accès, bénéficient désormais d'un accès complet aux services statistiques de l'OIC.

53. L'Économiste en chef a confirmé que les rapports mensuels sur les activités et leur impact se poursuivraient afin de suivre et de documenter les progrès au fil du temps.

54. L'Économiste en chef a rendu compte de la deuxième catégorie d'activités, telle que décrite au paragraphe 42(b), relative à la diffusion des publications statistiques de l'OIC. Concernant le **Rapport mensuel sur le marché du café**, il a noté que celui-ci était devenu plus accessible aux non-analystes, grâce à l'ajout de graphiques destinés à faciliter la compréhension. L'Économiste en chef a expliqué que des efforts visant à améliorer encore l'accessibilité et la facilité d'utilisation du rapport étaient en cours et que des plans étaient également prévus pour ajouter du contenu relatif aux importations et aux réexportations.

55. En ce qui concerne le **prix indicatif composé de l'OIC (I-CIP)**, l'Économiste en chef a indiqué qu'il était désormais envoyé quotidiennement par courrier électronique à tous les Membres et partenaires, et que les destinataires avaient désormais la possibilité de se désabonner s'ils le souhaitaient. Cet aspect de la diffusion a été considéré comme achevé.

56. L'Économiste en chef a également fourni des détails sur les mises à jour prévues de la Base de données mondiales sur le café, comme suit :

- (a) Rendre la base de données plus conviviale, interactive et visuellement intuitive ; et
- (b) Développer un tableau de bord statistique visuel pour le site web de l'OIC.

57. En ce qui concerne les améliorations de la base de données décrites au paragraphe 56(a) ci-dessus, l'Économiste en chef a expliqué que cela permettrait aux utilisateurs de comprendre rapidement les principales évolutions du secteur du café tout en leur offrant la possibilité d'explorer les données sous-jacentes de manière plus détaillée. Il a ajouté que la refonte devrait être achevée d'ici l'été 2026.

58. En ce qui concerne le tableau de bord, comme mentionné au paragraphe 56(b), l'Économiste en chef a expliqué que celui-ci présenterait des graphiques clés sur les prix, le commerce, la production et la consommation. Il a noté que, bien que le tableau de bord soit librement accessible, les données sous-jacentes détaillées resteraient réservées aux Membres et aux abonnés. L'Économiste en chef a indiqué que le projet en était actuellement à la phase alpha, avec un modèle conceptuel développé en interne, et que la prochaine étape consistait à recueillir des commentaires en interne avant de passer à une mise en service, prévue au printemps 2026.

59. L'Économiste en chef a rendu compte de la quatrième catégorie d'activités relevant de l'initiative statistique (paragraphe 42(d)), en mettant l'accent sur le suivi des progrès réalisés au moyen **d'enquêtes de satisfaction** visant à évaluer et à améliorer la fonction statistique du Secrétariat. Il a expliqué qu'une telle enquête avait été lancée le 7 janvier 2026 à l'intention des Membres de l'OIC, des abonnés et des institutions partenaires, et qu'elle était restée ouverte pendant six semaines. L'Économiste en chef a noté qu'un total de 31 réponses avait été reçu et que les répondants représentaient un large éventail de parties prenantes, notamment des fonctionnaires, des autorités du café, des ONG, des entreprises privées et des analystes indépendants. Il a souligné qu'il s'agissait de la première enquête de satisfaction statistique menée par l'OIC, du moins au cours des cinq dernières années.

60. Bien que l'échantillon fût de taille modeste, l'Économiste en chef a noté que l'enquête fournissait un premier repère utile pour la modernisation en cours des services statistiques de l'OIC. Il a ensuite présenté les résultats de l'enquête :

- (a) La satisfaction globale à l'égard des services statistiques de l'OIC s'élevait à 6,7 sur 10, 55 % des répondants se déclarant satisfaits ou très satisfaits (note de 7 ou plus). Aucun répondant n'avait fait part de son insatisfaction, et la note la plus basse enregistrée était de 5.
- (b) Parmi les indicateurs spécifiques, la confiance dans l'exactitude et la fiabilité des données commerciales a obtenu une note de 6,2, reflétant les défis persistants liés à la fragmentation des rapports et aux retards dans leur soumission, et soulignant l'importance des efforts de renforcement des capacités menés par le Secrétariat pour soutenir les pays membres.
- (c) La facilité d'accès et de navigation dans la base de données des statistiques mondiales sur le café a reçu une note de 6,5. Il était prévu que cette note s'améliore à la suite de la refonte prévue de la base de données statistiques en ligne d'ici l'été 2026, qui inclurait des graphiques interactifs, une navigation plus simple, des métadonnées plus claires et des téléchargements de données plus

faciles, ce qui représenterait une amélioration significative de l'expérience utilisateur.

61. L'Économiste en chef a présenté des indicateurs détaillés de l'enquête afin de fournir un retour d'information plus précis sur l'expérience utilisateur, en mettant l'accent sur les domaines où des investissements et des améliorations continus étaient nécessaires :

- (a) **La pertinence de l'analyse de marché de l'OIC** a obtenu une note de **7,7** sur 10, ce qui représente le meilleur résultat. Les répondants ont clairement apprécié l'analyse des prix et des échanges, qui est largement utilisée par les Membres pour l'élaboration de leurs politiques et leur planification.
- (b) **La clarté et la lisibilité des publications** ont reçu une note de **7,1**, reflétant les premières améliorations apportées au Rapport mensuel sur le marché du café, un rapport d'environ 13 pages sur l'évolution des prix et des échanges publié gratuitement chaque mois.
- (c) **La communication et l'assistance aux abonnés** ont été notées **7,3**, ce qui témoigne d'un retour positif. Ce résultat a été attribué au travail de la Section des statistiques et de l'économie, dont les effectifs ont été renforcés, notamment grâce à des réponses plus rapides aux Membres, à des réunions techniques bilatérales et à la préparation de notes statistiques personnalisées sur demande.

62. L'Économiste en chef a souligné que ces résultats constituaient une base de référence pour les améliorations en cours et qu'ils orienteraient les investissements futurs dans la fonction statistique de l'Organisation.

63. Le Président a ouvert la séance aux commentaires.

64. Le délégué du Brésil a remercié le Président et a fait référence aux documents diffusés depuis octobre 2025, intitulés « Tableau de bord – Activités statistiques mensuelles ». Il a formulé des remarques sur le format de ces documents, soulignant qu'ils ne contenaient pas l'ensemble des informations précédemment fournies concernant les données statistiques recueillies auprès des États membres.

65. Le délégué du Brésil a souligné que le Secrétariat devait continuer à fournir des informations sur le respect par les Membres des Règles sur les statistiques approuvées par le Conseil, conformément aux instructions contenues dans les documents [ICC-102-9 Rev. 5](#) (Certificats d'origine) et [ICC-102-10](#) (Rapports statistiques). Il a rappelé que ces informations avaient auparavant été présentées dans un format établi de longue date, tel qu'utilisé dans le

dernier rapport du Secrétariat au Comité commun, figurant dans le document [JC-02/24](#), daté du 22 août 2024.

66. Le délégué du Brésil a fait remarquer que les informations détaillées fournies dans le format établi permettaient aux États membres d'obtenir une image claire et transparente de la situation en matière de conformité, y compris une liste complète des pays soumettant les données statistiques requises. Il a ajouté que cela facilitait en outre les comparaisons historiques et l'identification des tendances à long terme.

67. Le délégué du Brésil a fait remarquer que les graphiques actuels du tableau de bord ne comprenaient pas toutes les informations fournies précédemment et n'offraient donc qu'une image partielle et restreinte de la situation. Il a indiqué que la délégation du Brésil demandait par conséquent au Secrétariat de fournir, sur une base mensuelle, l'ensemble complet des informations parallèlement au format de tableau de bord récemment introduit. Cela, a noté le délégué du Brésil, garantirait que les États membres continuent d'avoir une vue d'ensemble complète et précise du niveau actuel de conformité parmi les Membres exportateurs et importateurs.

68. La Directrice exécutive a indiqué que la suggestion formulée par le délégué du Brésil avait été prise en compte et que la proposition serait analysée attentivement avec les Membres afin de déterminer comment elle pourrait être mise en œuvre. Elle a exprimé l'ouverture et la volonté du Secrétariat de fournir les informations dans le format suggéré, sous réserve de l'accord de tous les Membres.

69. La Directrice exécutive a demandé des précisions supplémentaires au délégué du Brésil afin de savoir si la demande portait spécifiquement sur la communication, sur une base mensuelle, du niveau de conformité de chaque pays membre individuellement.

70. Le délégué du Brésil a répondu que l'Organisation devrait soumettre des rapports statistiques de conformité dans le même format que celui utilisé depuis la création de l'Accord international sur le café de 2007, en plus du tableau de bord actuellement fourni.

71. Le délégué du Brésil a réaffirmé que le format établi contenait un ensemble complet d'informations permettant aux États membres d'observer les tendances historiques, d'effectuer des comparaisons et d'accéder à des données détaillées qui ne figuraient pas dans le tableau de bord simplifié. Il a indiqué qu'après avoir examiné les rapports des dix dernières années, il avait constaté des situations correspondant à celles décrites dans la présentation de l'économiste en chef, soulignant ainsi l'intérêt de maintenir une continuité dans la communication des informations.

72. L'Économiste en chef a apporté des précisions concernant le format de rapport. Il a expliqué que différents formats avaient été utilisés pour les rapports mensuels, car les rapports de conformité précédents avaient été établis sur une base annuelle. Il a ajouté que les indicateurs de conformité annuels tenaient compte à la fois de la ponctualité des soumissions et du fait que les données aient été communiquées à un moment quelconque de l'année. Par conséquent, a noté l'Économiste en chef, les indicateurs du tableau de bord mensuel ne reproduisaient pas exactement le format utilisé dans le rapport de conformité annuel.

73. Le délégué du Brésil a déclaré que, selon la compréhension de la délégation brésilienne, à l'avenir, outre le tableau de bord, l'Organisation diffuserait les informations selon le format traditionnel. Il a en outre précisé que ce rapport mensuel supplémentaire s'arrêterait au dernier mois couvert par le tableau de bord. Ainsi, plutôt que de rendre compte de données annuelles (d'octobre à septembre), le rapport présenterait des données mensuelles, les unes à la suite des autres. Ces informations pourraient ensuite être recoupées avec le tableau de bord, qui servirait d'information générale. Le délégué du Brésil a conclu en soulignant que les rapports au format complet étaient précieux et utiles tant pour l'Organisation que pour les Membres.

74. Le Comité a pris note du rapport d'étape.

**Point 4 : Le point sur la soumission et l'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC et leur inclusion dans le programme d'activités**

75. Le Président a présenté le point 4, anciennement point 5, et a rappelé que les procédures de soumission des propositions avaient été examinées lors de la quatrième réunion du Comité commun, puis révisées et approuvées lors de sa cinquième réunion en septembre 2025. Il a noté que le Secrétariat avait ensuite lancé un appel à tous les Membres pour qu'ils soumettent des propositions d'initiatives en novembre 2025, comme indiqué dans le document [ED-2496/25](#), et avait envoyé un rappel en janvier 2026.

76. L'Économiste en chef a présenté un résumé des procédures validées pour l'élaboration et l'approbation de nouvelles initiatives de l'OIC, telles qu'elles ont été convenues par le Comité commun et le Conseil. Il a expliqué les étapes comme suit :

- (a) **Soumission des propositions** : les Membres et la Directrice exécutive pouvaient soumettre des propositions d'initiatives jusqu'au dernier jour de la session du Conseil. Un modèle de soumission, diffusé sous la référence [ED-2496/25](#), avait été proposé par le Secrétariat, mais les Membres étaient libres de soumettre leurs propositions dans le format de leur choix.

- (b) **Examen par les membres** : À l'issue de la session de printemps du Conseil, une fois les documents traduits dans toutes les langues officielles, une période de six semaines serait consacrée à la consultation des membres.
- (c) **Compilation des commentaires** : Tous les commentaires reçus des Membres à l'issue de la période de consultation de six semaines sur les propositions d'initiatives seraient compilés, traduits et diffusés.
- (d) **Examen par le Comité commun** : Les propositions et les commentaires seraient examinés par le Comité commun, qui se réunirait selon les besoins et préparerait des recommandations à soumettre au Conseil.
- (e) **Approbation par le Conseil** : Le Conseil approuverait les initiatives à mettre en œuvre, y compris les dotations budgétaires correspondantes, lors de sa session de septembre 2026 (session d'automne).
- (f) **Préparation de descriptions détaillées** : Le Secrétariat préparerait des descriptions détaillées des initiatives approuvées et les diffuserait aux Membres dans toutes les langues officielles.
- (g) **Examen des plans de mise en œuvre par le Comité commun** : Le Comité commun se réunirait à nouveau pour examiner et approuver les plans de mise en œuvre détaillés avant le début de leur exécution.
- (h) **Examen des résultats avant publication** : Avant la publication ou la diffusion de tout résultat des initiatives, le Comité commun les examinerait.

77. L'Économiste en chef a fait le point sur la situation et a indiqué que des propositions avaient été reçues du Brésil, du Mexique et du Salvador. Il a expliqué que, conformément à la procédure établie, ces propositions seraient traduites et diffusées pour commentaires après la session de printemps du Conseil, en même temps que toute initiative supplémentaire que les membres pourraient soumettre avant la fin de la session de la CCI prévue fin mars 2026.

78. Le Président a demandé si le Secrétariat avait prolongé le délai de soumission des propositions, notant que la date limite initiale était fixée au 27 février.

79. Étant donné que seules trois propositions avaient été reçues à ce jour, et sous réserve de l'accord des Membres, la Directrice exécutive a suggéré qu'il serait utile de prolonger le délai de soumission jusqu'à la fin mars 2026. Elle a fait remarquer que cette prolongation permettrait à d'autres Membres de soumettre des propositions et donnerait à ceux qui avaient déjà présenté

une initiative la possibilité de la réviser ou d'y ajouter des détails supplémentaires, précisant qu'un communiqué pourrait être publié immédiatement à cet égard.

80. Le délégué du Brésil a exprimé son inquiétude quant à la décision de reporter les dates précédemment convenues sans consultation préalable. Il a déclaré que des discussions approfondies et détaillées avaient eu lieu en 2025 concernant le rythme et la procédure à suivre pour examiner les propositions. Dans ce contexte, le délégué du Brésil s'est dit surpris que, dès la première occasion d'appliquer les règles approuvées l'année précédente, le Secrétariat ait décidé de ne pas les respecter. Le délégué du Brésil a souligné que la date limite initialement approuvée du 27 février devait marquer le début de la période de consultation de six semaines, et que la délégation du Brésil n'était pas disposée à accepter de modifications aux termes de référence approuvés seulement trois mois plus tôt.

81. Le délégué du Brésil a salué la présentation faite par l'Économiste en chef concernant le processus de soumission et d'évaluation, mais a fait part de ses préoccupations au sujet du document [ED-2496/25](#), en particulier de son annexe II, qui introduisait un modèle de soumission des propositions pour l'année caféière 2026/27. Il a fait remarquer que ce modèle demandait des informations sur les partenaires potentiels, la justification thématique, la description du contenu, les besoins indicatifs en ressources et d'autres détails. Le délégué du Brésil a précisé que ces exigences ne faisaient pas partie des procédures négociées par les États membres en 2025, telles que résumées dans le document [JC-13/25 Rev. 2](#), et qu'aucun modèle n'avait été discuté ni approuvé. En conséquence, la délégation du Brésil n'a pas reconnu la validité du modèle proposé, le qualifiant d'inutile et ne contribuant pas au processus approuvé de définition des études et de la recherche pour l'année caféière 2026/27. Il a réitéré que ce sont les Membres, et non le Secrétariat, qui décideraient par consensus quelles initiatives devaient être soumises au CIC pour examen.

82. Le délégué du Brésil a en outre rappelé la position constante de la délégation du Brésil, précédemment exprimée tant lors des réunions du Comité commun que du Comité des finances et de l'administration, selon laquelle le Brésil ne pouvait approuver des propositions budgétaires allouant des ressources à la sous-traitance de services externes pour des tâches relevant du mandat de l'Organisation et de son personnel permanent, y compris la préparation d'études, de recherches, de documents et de projets. Il a noté que le budget approuvé pour l'année caféière 2025/26 (document [ICC-140-10](#)) avait correctement exclu de telles dépenses et a déclaré que la même approche devrait être appliquée à l'année caféière 2026/27 lors des discussions qui devaient déjà avoir lieu.

83. Enfin, le délégué du Brésil a réaffirmé que l'OIC devait démontrer sa capacité et celle de son personnel permanent à produire des études et des travaux de recherche sans recourir à des

contrats externes, conformément aux pratiques d'autres organisations spécialisées dans les produits de base basées à Londres.

84. Le délégué du Honduras a félicité le Président non seulement pour la manière dont il présidait le Comité, mais aussi pour son engagement général envers les organisations internationales et l'OIC en particulier. Il s'est déclaré d'accord, en principe, avec la proposition de prolongation du délai de soumission des propositions, notant que cela donnerait à tous les Membres l'occasion de présenter des initiatives, en particulier à ceux qui n'auraient peut-être pas eu suffisamment de temps. Il a souligné que cette prolongation n'était pas obligatoire, mais qu'il y était favorable.

85. Le président a fait référence aux remarques formulées par les délégués du Brésil et du Honduras et a demandé si le Comité commun devait simplement prendre note de l'exposé de l'économiste en chef ou demander au Secrétariat de « refaire le travail ». Il s'est ensuite adressé spécifiquement au délégué du Brésil, l'invitant à formuler une recommandation, une solution ou une proposition.

86. Le délégué du Brésil a regretté que les règles récemment approuvées par les Membres soient déjà ignorées lors de leur première application, mais a déclaré qu'il tenait compte des vues exprimées par le délégué du Honduras, un diplomate qu'il admirait beaucoup et qui avait une longue expérience au sein des organisations de produits de base à Londres. Il a suggéré qu'une autre réunion du Comité commun puisse être convoquée dans les deux semaines suivantes et a proposé que ce délai soit suffisant pour permettre aux pays membres souhaitant soumettre des suggestions de le faire, tout en évitant de retarder le calendrier convenu pour l'année.

87. Le délégué du Brésil a également rappelé aux membres le calendrier serré des discussions budgétaires, évoquant les difficultés rencontrées lors de la négociation du budget l'année précédente. Étant donné que les propositions à l'examen auraient une incidence sur le budget, il a souligné que, de l'avis de la délégation brésilienne, la période de soumission ne devait pas être reportée de manière excessive afin d'éviter de retarder la planification budgétaire et opérationnelle. Le délégué du Brésil a conclu en invitant le délégué du Honduras à fournir des orientations supplémentaires sur la question.

88. Le délégué du Honduras s'est déclaré d'accord sur le calendrier serré et a noté que le délai suggéré – deux semaines, soit environ 15 jours – serait suffisant pour permettre à tout autre membre de soumettre des propositions. Le délégué du Honduras a en outre recommandé que le Secrétariat envoie immédiatement, soit le jour même, soit le lendemain, une communication informant tous les membres de la prolongation de ce délai de deux semaines. Il a souligné qu'aucune autre prolongation ne devrait être accordée.

89. La Directrice exécutive a précisé qu'aucune décision ni discussion concernant les propositions soumises n'aurait lieu lors de la prochaine session de la CCI en mars. Conformément aux procédures approuvées quatre mois plus tôt, ces propositions seraient plutôt examinées lors de la réunion du Comité commun prévue en juin. Elle a expliqué que ce calendrier était nécessaire pour permettre la traduction de toutes les propositions dans les quatre langues officielles et pour donner aux membres six semaines pour les examiner et soumettre leurs commentaires, et a ajouté qu'à l'issue de cette période d'examen, le Secrétariat compilerait les commentaires pour examen par le Comité commun.

90. La Directrice exécutive a confirmé que les discussions et la recherche d'un consensus sur les propositions relèveraient de la responsabilité du Comité commun et de ses membres, et que l'exercice ultérieur d'examen et de finalisation des propositions aurait lieu en juin et juillet, en vue de leur présentation à la réunion du CIC en septembre en Suisse.

91. La Directrice exécutive a souligné que ce processus respectait pleinement les procédures approuvées par le Conseil et le Comité commun, et que le fait d'accorder une courte prolongation pour la soumission ne compromettrait pas le calendrier. Elle a noté qu'il s'agissait de la première fois que cet exercice était mis en œuvre, et que la prolongation visait à offrir à d'autres membres la possibilité de participer sans affecter le calendrier global approuvé il y a quatre mois. La directrice exécutive a demandé que la diapositive présentant le calendrier soit affichée à nouveau et a invité le chef des opérations à fournir des précisions supplémentaires.

92. La Cheffe des opérations a présenté à l'écran le calendrier et les procédures. Elle a pris note des commentaires formulés par le délégué du Brésil concernant le modèle et le principe selon lequel aucun contrat externe ne devrait être attribué pour des tâches pouvant être effectuées par le personnel de l'OIC.

93. La Cheffe des opérations a présenté le processus de consultation annuelle avec les Membres. Elle a expliqué que les propositions des Membres ou de la Directrice exécutive pouvaient «arriver» pendant la réunion du Comité commun, comme c'était le cas actuellement, ou pendant la session du CIC, qui se tiendrait fin mars 2026. La Cheffe des opérations a indiqué que l'appel à propositions serait envoyé dans la semaine. Elle a ajouté que toutes les propositions seraient ensuite traduites dans les quatre langues officielles de l'OIC et, conformément aux procédures, seraient soumises aux commentaires des Membres pendant une période de six semaines. À l'issue de cette période, tous les commentaires et réflexions seraient rassemblés et présentés au Comité commun. La Cheffe des opérations a souligné que c'était le Comité commun – c'est-à-dire les Membres – qui examinerait les propositions, en tenant compte des retours de tous les Membres. Elle a insisté sur le fait que le Comité pourrait tenir autant de réunions que

nécessaire pour parvenir à un consensus et préparer des recommandations à soumettre au CIC en septembre.

94. La Cheffe des opérations a précisé que ces étapes respectaient pleinement les procédures et le calendrier approuvés, à l'exception du modèle. Elle a noté que le modèle de soumission, comme l'avait fait remarquer le délégué du Brésil, avait été introduit pour organiser la consultation conformément aux normes internationales et pour renforcer la transparence, mais que son utilisation n'était en effet pas obligatoire. Elle a conclu en confirmant que le reste des procédures et du calendrier suivait le document précédemment approuvé par le CIC ([JC-13/25 Rev. 2](#)).

95. Le Président a demandé si les délégués du Brésil et du Honduras étaient satisfaits de la réponse fournie par le Secrétariat.

96. Le délégué du Brésil a déclaré que les délégations du Brésil et du Honduras s'étaient mises d'accord sur une prolongation de deux semaines. Il a fait remarquer qu'aucun autre membre n'avait formulé d'autres suggestions et a réitéré que le Secrétariat n'avait pas pour mandat d'introduire de nouvelles règles, telles que celles décrites à l'annexe II du document [ED-2496/26](#). Dans un esprit de consensus, il a demandé au Secrétariat de diffuser une nouvelle invitation, accordant aux Membres un délai de deux semaines pour fournir des informations supplémentaires, sans inclure d'annexes qui n'auraient pas été approuvées par les Membres.

97. Le délégué du Brésil a formulé une dernière remarque, soulignant que la délégation brésilienne avait souvent été surprise de voir le Secrétariat introduire de nouvelles règles qui n'avaient pas été préalablement discutées par les membres. Il a déclaré que c'était à regret que la délégation brésilienne avait pris la parole pour commenter l'annexe II et a exprimé l'espoir que ce serait l'une des dernières remarques de ce type à formuler, soulignant que ce n'était pas une manière appropriée de travailler.

98. Le délégué du Honduras a noté que les informations fournies par le Secrétariat avaient été très utiles. Il a expliqué qu'il était d'accord avec la prolongation de deux semaines proposée par le délégué du Brésil et qu'il la considérait suffisante pour permettre aux institutions gouvernementales honduriennes de préparer et de soumettre d'éventuelles initiatives ou observations. Le délégué du Honduras a réitéré sa demande visant à ce que le Secrétariat communique sans délai la nouvelle date limite à tous les membres, soit plus tard dans la journée, soit le lendemain matin.

99. Le Président a invité les Membres à s'exprimer sur la proposition de prolongation de deux semaines, telle que suggérée par les délégués du Brésil et du Honduras. En l'absence d'objections, il a confirmé que la prolongation de deux semaines serait accordée, la date limite

étant fixée au 16 mars, et a demandé au Secrétariat de diffuser le document révisé dès que possible.

**Point 5 :                   Autres mises à jour et questions diverses**

100. Le Président a invité les Membres à prendre la parole s'ils souhaitaient soulever d'autres sujets de discussion.

101. Il n'y a pas eu de commentaires.

**Point 6 :                   Prochaines étapes et prochaine réunion**

102. La Directrice exécutive a proposé que la prochaine réunion du Comité commun se tienne en juin 2026, avant les vacances d'été. Elle a expliqué qu'à ce moment-là, toutes les propositions de projet auraient été diffusées, que les commentaires des membres auraient été reçus, et que cela permettrait au Comité commun de procéder à un examen et à une discussion approfondis de celles-ci. Sur la base de ces discussions, le Comité déterminerait les initiatives à accepter, établirait des priorités et préparerait des recommandations à soumettre au CIC.

103. Le Président a remercié la Directrice exécutive et a exprimé l'espoir que tous les commentaires formulés par les différentes délégations aient été dûment pris en compte. Le Président a également remercié tous les délégués pour leur participation active à la réunion.

104. Le Président a officiellement déclaré close la sixième réunion du Comité commun et a souhaité une excellente fin de journée à tous les délégués.